

Mercredi, le 29 mai 2014

Mme Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Mémoire de l'ACPP au BAPE à propos du rapport intitulé « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats » (janvier 2014)**

Les responsables de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) sont ravis de vous transmettre le mémoire de l'Association au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à propos du rapport intitulé « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats » (« rapport synthèse de l'ÉES »). Ces commentaires visent à contribuer à l'examen du développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec présentement en cours.

À la lumière de leur vaste expérience de cette industrie dans l'Ouest canadien, les membres de l'ACPP estiment qu'il est possible d'exploiter le gaz de schiste de façon durable au Québec, en protégeant la santé et la sécurité du public, ainsi que l'environnement, tout en appuyant le développement économique et les intérêts des collectivités.

Nous serions ravis de rencontrer les membres du Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste afin de discuter plus en détail de l'exploitation durable du gaz naturel extrait du schiste, et d'échanger nos connaissances. Nous ferons un suivi de cette question en contactant séparément le bureau du Comité.

Veillez agréer nos sincères salutations.



Dave Collyer  
Président  
Association canadienne des producteurs pétroliers



Bob Bleaney  
Vice-président, Ottawa, l'Est et provinces maritimes  
Association canadienne des producteurs pétroliers

**ACPP**

ASSOCIATION CANADIENNE  
DES PRODUCTEURS PÉTROLIERS

Les producteurs de pétrole et de gaz naturel du Canada

**Présentation d'un mémoire au**  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**  
**à propos du rapport intitulé**  
**« Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de**  
**schiste : connaissances acquises et principaux constats »**  
**(janvier 2014)**

**relativement au**  
**développement durable de l'industrie**  
**des gaz de schiste au Québec**

---

*Soumis le 29 mai 2014*

## Introduction

À titre de producteurs de pétrole brut et de gaz naturel, les membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) savent à quel point il est important de pouvoir exploiter les ressources en gaz naturel du Québec. Nous sommes donc ravis de soumettre ce mémoire afin de formuler des commentaires à propos de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste au Québec effectué par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'ACPP représente des entreprises, petites et grandes, d'exploration, d'exploitation et de production du gaz naturel et du pétrole brut à l'échelle du Canada. Ses entreprises membres produisent environ 90 % du gaz naturel et du pétrole brut au pays. Ses membres associés offrent une vaste gamme de services à l'appui du secteur du pétrole brut et du gaz naturel en amont. Ensemble, les membres et les membres associés de l'ACPP représentent une partie importante d'une industrie nationale générant des produits d'exploitation d'environ 110 milliards de dollars par année. La mission de l'ACPP consiste, au nom des membres de l'industrie pétrolière et gazière canadienne en amont, à promouvoir et à stimuler la compétitivité économique, ainsi qu'une performance à la fois sécuritaire, respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Notre industrie fournit des produits énergétiques essentiels aux Canadiens, mais aussi sur les marchés internationaux. Le gaz naturel (incluant le gaz extrait des formations schisteuses) représente une part importante – et grandissante – de notre portefeuille énergétique global. La production de gaz naturel à partir du schiste permet de répondre à cette demande croissante, tout en générant d'importantes retombées économiques associées aux activités d'exploration et d'exploitation. Dans ce contexte, nous sommes directement intéressés par l'exploration et l'exploitation responsables et durables du gaz naturel extrait du schiste au Québec, mais aussi dans d'autres régions canadiennes.

L'ACPP joue également un rôle clé à titre de porte-parole chargé de promouvoir et de diffuser les pratiques exemplaires de l'industrie à l'échelle du Canada. De plus, elle effectue aussi la liaison avec l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), qui représente les entreprises d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz au Québec.

Tout type de développement industriel a des retombées sur le plan environnemental et social (incluant l'exploitation du gaz naturel). Ces retombées peuvent parfois être perçues comme étant problématiques dans des régions où l'on possède peu ou pas d'expérience liées aux activités pétrolières et gazières d'amont. Il est néanmoins important de souligner que l'industrie, les gouvernements, les décideurs et les organismes de réglementation pratiquent depuis longtemps une gestion sécuritaire et responsable des activités d'exploitation du gaz naturel (notamment à partir du schiste) dans d'autres provinces et territoires canadiens.

L'exploitation du pétrole et du gaz se fait souvent parallèlement à d'autres utilisations des terres, notamment pour l'agriculture et l'élevage, et à proximité de nombreuses collectivités. On l'a toujours pratiquée avec professionnalisme et expertise technique, en trouvant des solutions scientifiques aux problèmes de nature technique, environnementale et sociale, tout en fournissant des ressources énergétiques à la fois essentielles et stables afin de répondre aux besoins du marché. Grâce à l'efficacité de la réglementation, aux pratiques d'exploitation de l'industrie et à l'amélioration continue de la performance, on constate que l'exploitation du gaz naturel (incluant le gaz de schiste) se fait en toute sécurité, en vue de protéger l'environnement et la population canadienne.

## Observations générales

L'ACPP a examiné le rapport intitulé « Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste : connaissances acquises et principaux constats » (« rapport de l'ÉES ») daté de janvier 2014 et a préparé les commentaires sommaires qui suivent.

Ce rapport, exhaustif et bien présenté, résume de façon efficace les « connaissances acquises » et les « principaux constats ». Il est clair que de nombreux efforts ont été déployés et d'importantes ressources ont été investies afin de procéder à cet examen global, notamment étayé par 73 études distinctes.

Le rapport de l'ÉES conclut qu'il faut régler au Québec certains problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et liés à la gouvernance, en ce qui concerne l'exploitation du gaz de schiste. Cependant, forts de notre expérience, nous croyons qu'il est possible de répondre à ces préoccupations, et que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec peuvent se faire en toute sécurité, dans le respect de l'environnement et de manière socialement responsable.

Pour créer un maximum de possibilités d'exploitation du gaz de schiste au Québec, nous croyons qu'il faudrait garantir la mise en place de cadres réglementaires et financiers efficaces, et ce afin de gérer les activités d'exploration et d'exploitation.

Nous suggérons également que le Québec envisage la mise en œuvre de projets de démonstration ou de projets pilotes afin d'acquérir des connaissances et une expérience locales des activités d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, et la création d'un cadre de réglementation provincial efficace afin de contrôler une exploitation responsable.

## Éléments du rapport de l'ÉES justifiant des éclaircissements

Un certain nombre d'éléments importants relatifs à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste présentés dans le rapport de l'ÉES ne fournissent que des renseignements partiels ou des perceptions incorrectes à propos des activités actuelles de l'industrie pétrolière et gazière d'amont au Canada. C'est pourquoi l'ACPP tient à préciser quelque peu le contexte :

- Dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation du gaz naturel (incluant le gaz de schiste) au Canada, on protège l'environnement grâce à la réglementation et aux pratiques acceptées, dans un souci de responsabilité sociale, et les bienfaits économiques profitent également aux citoyens. Le gaz de schiste représente une part importante de la production actuelle, mais occupera également une place importante dans notre avenir énergétique.
- Il existe une réglementation stricte dans les provinces productrices. Les organismes de réglementation échangent de l'information et le fruit de leurs travaux à propos des enjeux importants liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste. Par exemple, la Colombie-Britannique et l'Alberta exigent des rapports publics à propos des activités de fracturation hydraulique et utilisent l'outil FracFocus<sup>1</sup>. Cette base de données a été créée par l'Interstate Oil and Gas Compact Commission (IOGCC) aux États-Unis et fut ensuite adoptée au Canada par la BC Oil and

---

<sup>1</sup> <http://fracfocus.ca/>

Gas Commission et d'autres provinces et territoires canadiens. De plus, il est essentiel de se doter de cadres financiers concurrentiels et stables (impôts/taxes et redevances) et de cadres de réglementation pour faciliter les investissements durables dans l'exploitation des ressources.

- L'industrie pétrolière et gazière canadienne d'amont a toujours affiché une excellente performance sur le plan environnemental et social et en matière de sécurité. Collectivement, les membres de l'ACPP ont planifié l'exploitation et procédé au forage de centaines de milliers de puits d'hydrocarbures au Canada et possèdent une grande expérience des activités de fracturation hydraulique dans plus de 170 000 puits. Cela a permis aux membres de l'industrie d'adopter des pratiques exemplaires d'exploitation.
- Les pratiques et la réglementation canadiennes ont considérablement évolué au cours des cinq dernières années au fur et à mesure que les activités d'exploitation du gaz de schiste prenaient de l'expansion, et depuis que les premières discussions lancées par le BAPE sur le gaz de schiste ont commencé en 2010. On a procédé à un examen détaillé des enjeux liés au gaz de schiste et mis en place des programmes afin de répondre aux questions et aux préoccupations des membres de la collectivité.

À titre d'exemple, pour élaborer et échanger les pratiques exemplaires de l'industrie, l'ACPP a rédigé et publié les principes directeurs et les pratiques d'exploitation relatifs à la fracturation hydraulique. Nos membres mettent ces pratiques en application.

De plus, en ce qui a trait à l'amélioration de la réglementation, les deux directives suivantes ont été élaborées :

- Directive 083 (*Hydraulic Fracturing – Subsurface Integrity*) en Alberta, qui porte sur l'intégrité du sous-sol.
- Directive 2011-02 de l'OGC, en Colombie-Britannique, qui exige des entreprises qu'elles présentent des données sur l'extraction de l'eau. Ces données sont présentées chaque trimestre au public par le *BC Oil and Gas Commission*<sup>2</sup> (OGC).

### Points de vue de l'ACPP à propos des questions clés abordées dans le rapport de l'ÉES

En ce qui concerne le rapport de l'ÉES et les constats qui en découlent, l'ACPP émet certaines préoccupations quant aux points suivants :

- **Équité sociale** (Section 1.2) – L'ACPP n'est pas d'accord avec l'énoncé selon lequel « [les principes de gouvernance qui] donnent préséance à l'exploitation de la ressource au détriment d'autres usages du territoire profitent prioritairement à l'industrie détentrice des baux. » En faisant une telle évaluation, les auteurs du rapport omettent de tenir compte des avantages sociaux à grande échelle et à long terme que générerait l'exploitation du gaz de schiste pour le Québec et ses citoyens.

---

<sup>2</sup> Les rapports trimestriels de l'OGC sur les extractions d'eau sont affichés sur le site <https://www.bcogc.ca/public-zone/water-information>.

- **Rente, analyse avantages-coûts et retombées économiques** (Sections 4.3, 4.4 et 4.5) – L’ACPP est d’avis que le rapport sous-estime les avantages économiques globaux des activités d’exploitation du gaz de schiste. L’industrie pétrolière et gazière et la chaîne d’approvisionnement emploient des Canadiens dans toutes les régions du pays, en offrant des emplois à une main-d’œuvre mobile, hautement qualifiée et bien rémunérée. On estime que chaque dollar investi dans l’industrie pétrolière et gazière génère 3 \$ de retombées économiques directes (industrie de l’exploitation du gaz naturel), indirectes (secteur de l’approvisionnement et des services) et induites (restaurants, hôtels, ventes au détail, etc.). L’émergence d’une industrie du gaz naturel fructueuse au Québec offrirait à la province la possibilité de faire profiter les citoyens de ces avantages non négligeables.

Une étude publiée récemment, qui portait sur les impacts économiques potentiels du Shale d’Utica au Québec (Mersich, 2013)<sup>3</sup>, prévoit pour la période 2012-2036 l’exploitation de 500 ou 1 500 millions de pieds cubes par jour de gaz de schiste. Selon les études de cas réalisées :

- Les investissements au Québec seraient compris entre 7,9 et 23,8 milliards de dollars.
- On estime que ces investissements contribueraient pour 37,3 à 112 milliards de dollars au PIB, dont 54 % au Québec.
- La rémunération des employés canadiens totaliserait entre 12,9 et 38,7 milliards de dollars, dont environ 63 % seraient des salaires versés au Québec.
- On prévoit que l’emploi au Canada (direct, indirect et induit) passerait de 293 000 à 880 000 années-personne. Environ 69 % de ces emplois seraient créés au Québec.
- On estime que les recettes fiscales (taxes indirectes et impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers) que générerait l’exploitation du Shale d’Utica seraient comprises entre 7 et 21 milliards de dollars sur cette période de 25 ans.
- Les revenus des redevances versées au Québec oscilleraient entre 4,1 et 12 milliards de dollars pour des puits « modérément productifs », si l’on se base sur les prévisions de l’Agence internationale de l’énergie (AIE) relatives au prix du gaz.

Cette étude démontre clairement les nombreux avantages économiques que représente ce secteur pour le Québec.

- **Gaz à effet de serre** (Section 2.3) – La section sur les Gaz à effet de serre (GES) surestime les émissions fugitives potentielles et ne mentionne pas les solutions technologiques et les pratiques exemplaires qu’on utilise dans d’autres endroits pour réduire les émissions de GES. L’industrie améliore continuellement sa performance au chapitre des émissions de GES. Les initiatives axées sur la technologie et l’innovation dans ce domaine vont réduire davantage l’intensité des émissions dans le secteur énergétique canadien, ce qui inclut l’exploitation du gaz naturel.

---

<sup>3</sup> Mersich, A. *Potential Economic Impacts of Developing Québec’s Shale Gas*, Canadian Energy Research Institute (CERI), Étude n° 132, mars 2013.

- **Risques technologiques** (Section 2.4) – Les membres de l’industrie ont mis au point toute une gamme d’outils, de protocoles et de procédures visant à atténuer et à gérer les incidents potentiels : évaluation des risques, plans de gestion des urgences, plans de gestion de l’environnement et plans de gestion des déversements accidentels.
- **Rôle des autorités locales et régionales par rapport aux organismes provinciaux** (Section 5.1) – L’ACPP estime que c’est à l’échelon provincial qu’on peut le mieux réglementer les activités d’exploration et d’exploitation du gaz naturel, notamment en faisant participer les intervenants locaux et régionaux au processus décisionnel provincial.
- **Gouvernance et responsabilité sociale de l’industrie** (Section 5.4) – Le rapport de l’ÉES indique que l’industrie ne fait pas la promotion des pratiques responsables et tire un certain nombre de conclusions globales basées sur l’expérience acquise localement dans la région d’Utica. Nous jugeons que cette évaluation de notre industrie est erronée. La grande majorité des entreprises qui participent activement à l’exploration ou à la production de gaz naturel au Canada sont membres de grandes associations industrielles comme l’ACPP. Par exemple, l’ACPP a entrepris, au nom de ses membres, l’élaboration et la promotion de techniques responsables d’exploitation du gaz naturel et, dans le cadre de son programme *Énergie responsable canadienne*<sup>4</sup>, surveille de près la performance de l’industrie sur le plan environnemental et social et au chapitre de la sécurité. Nous effectuons un compte-rendu annuel. L’Association pétrolière et gazière du Québec a récemment indiqué sa volonté de collaborer avec l’ACPP et a mis de l’avant les pratiques exemplaires telles qu’établies par l’ACPP.

De plus, les membres de notre industrie interagissent régulièrement avec les collectivités, les propriétaires fonciers et les agriculteurs de toute l’Alberta et du nord-est de la Colombie-Britannique. Synergy Alberta<sup>5</sup>, société provinciale à but non lucratif, est un exemple de groupe communautaire multipartite qui établit et entretient des relations avec l’ensemble des membres de l’industrie pétrolière et gazière et d’autres utilisateurs des terres. Elle est financée par l’ACPP, l’Alberta Energy Regulator (AER, organisme provincial de réglementation du secteur énergétique) et le ministère de l’Énergie de l’Alberta.

La protection des eaux souterraines revêt également une importance capitale pour les membres de l’industrie du gaz naturel. C’est ce qu’on observe dans toutes les régions du Canada où l’on produit du gaz naturel. La réglementation stricte et les pratiques en vigueur dans l’industrie garantissent qu’il n’y a aucun contact néfaste entre les zones renfermant du gaz à une grande profondeur et les ressources en eau potable peu profondes. Parallèlement, on gère avec soin l’ensemble des liquides utilisés pour le forage et la fracturation, ainsi que les déchets créés, tout au long de leur cycle de vie (transport, manutention, stockage, utilisation et élimination).

---

<sup>4</sup> <http://www.capp.ca/rce/>

<sup>5</sup> Site Web de Synergy Alberta : <http://www.synergyalberta.ca/>

## Recommandations de l'ACPP

L'ACPP souhaite ainsi soumettre les recommandations suivantes relativement à l'examen par le BAPE du rapport de l'ÉES :

- Le gouvernement du Québec pourrait évaluer les cadres de réglementation efficaces en vigueur en Colombie-Britannique et en Alberta, qui possèdent une vaste expérience de l'exploitation du gaz de schiste, et en tenir compte dans l'élaboration de la réglementation québécoise régissant l'exploration et l'exploitation du gaz naturel.
- Le gouvernement du Québec pourrait envisager la mise en œuvre de projets de démonstration ou de projets pilotes afin d'acquérir des connaissances et une expérience locales en matière d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, et ce afin de démontrer comment le cadre de réglementation québécois permet de contrôler efficacement ces activités.
- Le gouvernement du Québec pourrait élaborer un cadre financier basé sur les principes établis d'équité, de prévisibilité, de simplicité et de compétitivité pour l'industrie pétrolière et gazière afin d'attirer les investissements qui permettront de soutenir des activités responsables d'exploration et d'exploitation.

L'ACPP tient à collaborer avec les organismes de réglementation du Québec en vue de promouvoir des possibilités d'exploration et d'exploitation responsables du gaz de schiste au Québec. C'est avec plaisir que nous répondrons aux éventuelles questions du BAPE relatives à notre vision de l'expérience de l'industrie canadienne d'amont en ce qui concerne l'exploitation du pétrole et du gaz.